



MOUVEMENT KEKELI
KEKELI MOVEMENT
BEWEGUNG KEKELI



COLLECTIF DE RESISTANCE DE LA DIASPORA
COLLECTIVE OF THE DIASPORA FOR RESILIENCE
KOLLEKTIV DER DIASPORA FÜR WIDERSTAND

MEMORANDUM SUR LA SITUATION SOCIO- POLITIQUE ACTUELLE DU TOGO

**RENCONTRE CITOYENNE TOGOLAISE
BRÊME, ALLEMAGNE | 16 – 17 NOVEMBRE 2013**

Du Samedi 16 au Dimanche 17 Novembre 2013 s'est tenue à Brême (Allemagne), la Rencontre Citoyenne des Togolais de la diaspora.

Organisée par le Collectif de Résistance de la Diaspora (CRD)-TOGO et le Mouvement citoyen KEKELI (MK), elle a regroupé des Togolais de la Diaspora, en provenance de l'Allemagne, de la France, de la Belgique, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Luxembourg, et des États-Unis.

Les principales discussions ont porté sur la recherche de stratégies globales et de tactiques efficaces pour la Libération pacifique de la Nation du joug de la dictature, et la reconstruction d'une société juste et équitable.

Les participants ont reconnu la pertinence des thèmes débattus compte tenu de la situation socio-politique actuelle de la Nation et de la souffrance incessante du Peuple togolais. Ils se sont félicités de l'opportunité qui leur a été offerte pour y réfléchir en tant que Citoyens togolais à travers des communications, notamment sur la Prophétie Wovenu de 1946 sur le Togo, la vision du CRD-TOGO et son opérationnalisation ainsi que par des échanges et des discussions approfondies qu'ils ont eus.

Constatant que le Gouvernement togolais a ratifié plusieurs Traités internationaux, notamment, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, l'Accord de Cotonou du 23 juin 2000 révisé le 22 juin 2010, la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants;

Constatant que l'instauration d'un régime démocratique, de l'État de droit et le respect des libertés fondamentales garanties par la Constitution togolaise constituent une difficulté de taille pour le régime militaro-dictatorial au Togo;

Constatant que le droit à la vie, l'alimentation, l'éducation, la santé et au logement demeure un privilège réservé seulement à une minorité de citoyens proche du clan Gnassingbé pendant que d'énormes sommes continuent d'être versées par les partenaires internationaux au régime dictatorial au titre de l'aide au développement;

Constatant l'impuissance de l'opposition politique face à la forte résistance du régime militaro-dictatorial à tout processus de changement de méthode de gouvernance susceptible d'alléger la souffrance du Peuple togolais opprimé, et contribuer à son bien-être, de même qu'au retour aux fondamentaux de la République à travers les réformes constitutionnelles et politiques;

Soucieux de préserver le Togo de lendemains difficiles en raison du refus obstiné du régime militaro-dictatorial de faire droit aux Citoyens, et plus

particulièrement dans l'affaire des incendies des marchés de Kara et Lomé nonobstant les pertinentes conclusions du rapport d'expertise française;

Les participants à la Rencontre Citoyenne Togolaise de Bremen lancent un appel, notamment à tous les États et Gouvernements de la planète, plus particulièrement aux principaux partenaires économiques du Togo, à l'Organisation des Nations-Unies, à l'Union Africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, aux femmes et hommes, défenseurs des valeurs universelles, à contribuer massivement et plus efficacement au soulagement de la souffrance du Peuple togolais opprimé depuis 46 ans par la dictature militaire du clan Gnassingbé.

Le Togo est un pays d'Afrique de l'Ouest couvrant une superficie de 56.785 km², avec une population de 6,8 millions d'habitants. L'économie togolaise repose fondamentalement sur le secteur agricole et les services dont les contributions au PIB sont respectivement de 45 % et 34 %. Malgré ses richesses et potentialités, et un grand port maritime en eau profonde, la pauvreté touche encore 67,7 % de la population¹. Seuls les Citoyens togolais, proches du clan Gnassingbé se partagent les ressources de la Nation.

La longévité de la dictature militaire du clan Gnassingbé demeure un malheur, une honte et une insulte grave pour la Nation. En effet, conformément aux aspirations profondes du peuple togolais exprimées lors des élections démocratiques organisées le 27 avril 1958 sous l'égide des Nations-Unies, le territoire sous tutelle de la France a accédé à l'indépendance et à l'autodétermination le 27 avril 1960. Le 13 janvier 1963, un coup d'État militaire mettait fin au régime civil issu d'élections libres et démocratiques, par l'assassinat du premier Président, Sylvanus Olympio. En 1967, le général Eyadéma Gnassingbé prendra le pouvoir à la suite d'un second coup d'État. Le Togo connaîtra alors de 1969 jusqu'en 1990, un système de parti unique reposant sur un régime militaire dirigé par le général Eyadéma Gnassingbé qui s'est particulièrement illustré par des méthodes de gouvernance dictatoriale matérialisées, notamment par des violations systématiques des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Suite à la mort du général Eyadéma Gnassingbé, le 5 février 2005, après 38 ans de pouvoir autoritaire et de règne sans partage, les Forces Armées Togolaises (FAT) ont, en violation de la Constitution togolaise, installé son fils de 39 ans, Faure Gnassingbé, à la présidence du pays.

1 Banque africaine de développement (BAD), *Togo : document de stratégie pays, 2011-2015*, Abidjan, BAD, juin 2011, pp. 2, 5.

Sous la pression internationale, Faure Gnassingbé a organisé, le 24 avril 2005, un scrutin présidentiel pour légitimer son passage de force à la présidence du Togo. Ce scrutin a été entaché de graves irrégularités et de violences meurtrières. En effet, suite à la proclamation de la victoire de Faure Gnassingbé, les forces de l'ordre, aidées par des milices proches du parti au pouvoir, RPT, ont réprimé par la force toutes les manifestations de contestation et commis des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements, des actes de torture et des viols. Ces exactions avaient poussé plus de 70.000 togolais à se réfugier au Bénin et au Ghana.

Le rapport de mission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme sur les «*violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*» a désigné directement le régime militaire de Faure Gnassingbé comme principal commanditaire des tueries et responsable des violations des droits de l'Homme commises au moment du scrutin. Le rapport a clairement révélé «*l'existence d'une réelle stratégie de la tension orchestrée par un groupe occulte au cœur du pouvoir*» qui repose sur le recours à près de 2.500 soldats, habillés en civil et armés de coupe-coupe, pour appuyer les militants du RPT dans la répression des manifestations de l'opposition. Le bilan final dressé par le Haut-commissariat a fait état de «400 et 500 morts et des milliers de blessés».

À ce jour, les auteurs de ces crimes odieux contre les Citoyens togolais ne sont pas encore arrêtés pour être traduits devant les tribunaux. Ce climat d'impunité entretenu par le régime autoritaire de Faure Gnassingbé constitue, à ce jour, l'une des principales causes des violations incessantes des droits de l'Homme et des libertés fondamentales au Togo auxquelles se livrent délibérément les forces de l'ordre et des milices armées de Faure Gnassingbé.

Le recours systématique à des pratiques de torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, la répression et la détention arbitraire d'opposants politiques et de militants des droits de l'Homme, l'usage disproportionné de la violence contre les manifestations pacifiques demeurent les instruments privilégiés de gouvernance du régime autoritaire de Faure Gnassingbé. Ce régime, héritier d'un pouvoir militaire, qui s'efforce toujours d'afficher l'apparence d'une démocratie à l'extérieur afin de préserver uniquement ses liens avec les bailleurs de fonds est déterminé à se maintenir au pouvoir par des mascarades électorales souvent déclarées crédibles et transparentes par les observateurs électoraux internationaux contre toutes attentes de la majorité des Citoyens togolais.

Ainsi, le Togo qui traverse depuis 1990 une grave crise politique, économique et

sociale provoquée par la réticence opposée par le pouvoir militaire en place à tous les efforts visant à instaurer un État de droit est, à ce jour, loin de retrouver une stabilité politique et sociale et court même le risque de plonger dans une crise politique meurtrière d'une autre dimension en raison de la procédure judiciaire inique conduite par la justice togolaise dans l'affaire des incendies criminels des marchés de Kara et Lomé survenus les 10 et 12 janvier 2013; de même que la prise de conscience politique et psychologique grandissante actuelle de la majorité des Citoyens togolais, tous groupes ethniques confondus, sur la nécessité de la justice sociale et d'un changement politique d'envergure pour un développement harmonieux de la Nation togolaise. Dans ce contexte, l'élection présidentielle prévue en 2015 laisse bien imaginer un embrasement grave de la crise sociopolitique actuelle du Togo au regard des tripatouillages auxquels s'est livré lors des législatives du 25 juillet 2013 le régime en place pour s'offrir 62 sièges sur les 91 que compte l'actuel parlement togolais.

1. Pratiques persistantes de la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants

Les actes de torture et autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants sont banalisés et devenus des pratiques très courantes lors des arrestations et la détention par la police et de la gendarmerie nationale togolaise. La pénibilité des conditions de détentions, les traitements cruels et les refus de soins provoquent une aggravation de l'état de santé et la mort de certains détenus.

Plusieurs rapports récents font état de conditions carcérales inhumaines et dégradantes. Il s'agit, notamment de la surpopulation dans les maisons d'arrêt, la vétusté des infrastructures pénitentiaires et des conditions sanitaires et d'hygiène inhumaines.

En 2002, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a rapporté « avec inquiétude que de nombreuses allégations font état d'une pratique courante de la torture, en particulier lors des arrestations, de la garde à vue et dans les lieux de détentions »². En janvier 2013, dans le cadre de l'enquête consécutive aux incendies des grands marchés de Lomé et de Kara survenus entre le 10 et le 12 janvier 2013³, 25 membres et dirigeants de partis politiques de l'opposition togolaise ont été arrêtés et détenus par la gendarmerie avant d'être inculpés pour « tentative et complicité de destruction de biens publics et groupement de malfaiteurs ». Lors de leur détention,

2 CCPR/CO/76/TGO, p. 4.

3 CCPR/CO/76/TGO, p. 4.

certaines détenus ont affirmé avoir subi des actes de tortures et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans le cadre de cette vague de détentions, *Amnesty International* a révélé en février 2013, avec inquiétude, des conditions de détention contraires au droit international⁴. La Commission nationale des droits l'homme (CNDH) a précisé que certaines des personnes interpellées étaient transférées dans un lieu de détention, où elles étaient menottées la nuit, une fois couchées⁵. Le 10 mai 2013, ces traitements cruels sur les détenus grevés de refus délibéré de soins médicaux adéquats par les autorités togolaises ont provoqué la mort de M. Etienne Yakanou, militant d'un parti politique de l'opposition arrêté dans l'affaire des incendies des marchés. En mai 2013, la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) réunie en son 38e congrès mondial à Istanbul a condamné la pratique persistante de la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants au Togo⁶.

Actuellement, la dictature militaire de Faure Gnassingbé n'a pris aucune disposition officielle et légale pour mettre fin aux actes de torture et autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants pratiqués par la police et la gendarmerie nationales togolaises lors des arrestations et détentions arbitraires d'opposants politiques et de défenseurs des droits de l'Homme. Ainsi, les militants de l'opposition politique togolaise sont muselés et vivent quotidiennement dans la stupeur dans un lendemain incertain.

2. Intimidation, arrestations et détentions arbitraires des opposants politiques

Le recours à l'oppression politique ou à la persécution des opposants politiques et défenseurs des droits de l'Homme pour restreindre, prévenir ou éliminer leur participation à la vie politique du Togo est devenu un instrument privilégié de la dictature militaire du clan Gnassingbé qui envisage de se maintenir à vie pouvoir. Ainsi, les opposants politiques les plus critiques sont contraints de vivre dans la peur. Souvent réduits au silence, certains ont résigné, d'autres font des compromis politiques contraires à leur propre conviction politique originale et aux aspirations du peuple.

C'est dans le cadre de la stratégie d'intimidation des opposants politiques que

4 Amnesty International, *Togo : Vague de répression contre les opposants politiques*, AFR 57/001/2013, 21 février 2013.

5 CNDH, *Affaire des incendies des marchés du Togo : la CNDH suit de près les conditions de détention des personnes interpellées*, <http://cndh-togo.org/cndh-togo/articles/view.php/250/affaire-des-incendies-des-marchees-du-togo-la-cndh-suit-de-pres-les-conditions-de-detention-des-personnes-interpellees>

6 Voir Résolution d'urgence de la FIDH sur la situation des droits humains au Togo, 2013.

le 27 mai 2013, le président de l'Association des victimes de la torture au Togo (ASVITTO), M. Olivier Poko Amah, est détenu pour avoir publiquement tenu, selon le Procureur de la République togolaise des «*propos ayant appelé les forces armées togolaises et les forces de l'ordre à se détourner de leurs devoirs*». À ce jour, il est toujours détenu en prison à Atakpamé nonobstant les multiples appels à sa relaxe de ses avocats, de l'Union européenne et des organisations de défense des droits de l'Homme.

Il n'est pas sans rappeler le maintien toujours en détention de Kpatcha Gnassingbé, ancien député de la Kozah et frère de Faure Gnassingbé, et co-accusés dans l'affaire du coup d'Etat d'avril 2009 malgré le verdict de la Cour de Justice de la CEDEAO condamnant l'Etat togolais pour violation des droits des détenus.

Ces détentions arbitraires d'opposants politiques matérialisent la volonté du régime militaro-dictatorial de Faure Gnassingbé à anéantir l'existence de toute opposition efficace à son pouvoir autoritaire.

3. Répression violente de manifestations pacifiques

Le recours systématique à l'usage disproportionné de la force pour réprimer toutes les manifestations hostiles à la politique du régime autoritaire de Faure Gnassingbé est érigé en méthode de gouvernance au Togo. Le droit pour les citoyens de manifester de manière pacifique est constamment bafoué, au mépris des dispositions législatives nationales et de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

C'est ainsi que, les 12, 13 et 14 juin 2012, une série de manifestations pacifiques de trois (3) jours organisée par un regroupement de partis politiques de l'opposition et des associations de défense des droits de l'Homme (le Collectif Sauvons le Togo) pour protester contre l'adoption d'un Code électoral controversé et les violations incessantes des droits de l'Homme au Togo a été réprimée par la violence en dépit du fait qu'elle ait été autorisée par les autorités du régime autoritaire au Togo.

Plusieurs manifestants ont été blessés, d'autres ont été arrêtés et ont subi des actes de torture avant d'être détenus dans les commissariats où ils ont encore subi des mauvais traitements et ont été privés de visite et de nourriture. Trois personnes ont été tuées après avoir reçu des tirs de balles réelles. C'est le cas de Mme Amèyo Amekoudji, Mlle Ami Togbui et M. Yao Komlanvi Dagbe. Les organisateurs de cette manifestation pacifique ont révélé la présence de miliciens proches du pouvoir qui

étaient armés de cordelettes, de gourdins et de machettes. Ces miliciens, venus en renfort des forces de l'ordre et de sécurité, ont exercé des actes de violence sur les manifestants et procédé à des arrestations. Ces mêmes milices ont exercé des voies de fait et des violences sur des manifestants pacifiques lors d'une manifestation de l'opposition le 15 septembre 2012 à Adewui, quartier situé au nord de l'agglomération urbaine de Lomé. Malgré les vives protestations élevées par le groupe des chancelleries occidentales accréditées au Togo, ces jeunes miliciens qui bénéficient des protections au sommet du pouvoir jouissent de leur liberté et poursuivent leurs basses besognes sans être inquiétés.

Le 15 avril 2013, une manifestation pacifique et spontanée des élèves des collèges et lycées du Togo pour réclamer le retour en classe de leurs enseignants qui ont entamé une grève de 72 heures, lancée par la Synergie des Travailleurs du Togo (STT), qui exige une hausse des salaires des fonctionnaires, a été aussi réprimée par la violence. Un jeune élève de douze ans, Anselme Sinandare Gouyano, a été atteint d'une balle réelle dans la poitrine tirée par un agent des forces de l'ordre et a succombé à ses blessures. Un autre élève de 22 ans, Douiti Sinalengue, arrêté par la police, a subi des actes de torture qui ont entraîné son décès. À ce jour, aucune enquête officielle n'a été ouverte pour arrêter et traduire devant la justice les auteurs des crimes commis sur des manifestants pacifiques.

La persistance des méthodes de répression violente des manifestations pacifiques hostiles au pouvoir rappelle les massacres qui ont suivi l'élection présidentielle de 2005 et confirme que le régime autoritaire de Faure Gnassingbé est toujours prêt à rééditer ses crimes sanglants pour se maintenir au pouvoir.

4- Maintien au pouvoir par des mascarades électorales

Pour se maintenir à vie au pouvoir, la dictature militaire de Faure Gnassingbé s'est dotée d'un arsenal politique, juridique, technique, administratif et militaire visant à faciliter l'organisation d'élections frauduleuses et la validation des résultats qui en découlent. Cet arsenal qui a connu son succès lors de la présidentielle du 24 avril 2005 qui a légitimé le coup d'État ayant amené Faure Gnassingbé au pouvoir connaît un perfectionnement de plus en plus croissant révélé lors des dernières élections législatives du 25 juillet 2013. Ce qui écarte le Togo de toute alternance politique et démocratique par la voie du suffrage universel.

Cet arsenal de mascarades électorales se matérialise par une série de mesures d'instrumentalisation politique de la Cour constitutionnelle, de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de la Haute autorité de l'audiovisuel et

de la communication (HAAC).

Cette pratique a pour conséquence que le régime autoritaire de Faure Gnassingbé dirige un pays dont une grande partie des électeurs ne le reconnaissent pas comme leur représentant légitime. Un grand nombre de citoyens togolais sont aujourd'hui politiquement et psychologiquement conscients que les élections au Togo ne servent qu'à légitimer le maintien du dictateur Faure Gnassingbé au pouvoir, nonobstant sa méthode de gouvernance décriée par l'écrasante majorité du peuple.

Si les élections constituent une étape décisive d'un processus démocratique, seul leur caractère équitable et crédible peut garantir leur conformité aux principes démocratiques. Il en résulte que l'organisation récurrente d'élections frauduleuses par le régime dictatorial de Faure Gnassingbé constitue une violence permanente faite au processus de démocratisation du Togo.

5- Pratiques d'approbation des élections manifestement frauduleuses par les observateurs électoraux

L'efficacité du mécanisme de mascarades électorales organisées par le régime de Faure Gnassingbé pour se maintenir au pouvoir repose essentiellement sur la partialité des conclusions hâtives des rapports des principaux observateurs susceptibles d'être les plus crédibles, notamment ceux de l'Union européenne qui ont développé une pratique d'approbation de résultats manifestement frauduleux.

L'un des principaux objectifs de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) est de « *susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques, et renforcer leur fiabilité et leur transparence, au moyen notamment de processus d'observation électorale* ». Pourtant, les élections législatives de 2007 au Togo ont été qualifiées de fiables et transparentes par la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne (MOE-UE) en dépit des résultats manifestement frauduleux⁷. La MOE-UE a ainsi non seulement ouvert la voie à la décision d'une reprise pleine et entière de la coopération entre le Togo et l'Union Européenne, mais elle a également renforcé le régime de Faure Gnassingbé dans sa stratégie de maintien au pouvoir à travers des élections frauduleuses.

Cependant, c'est au terme des élections législatives du 25 juillet 2013 que la collusion entre la dictature militaire de Faure Gnassingbé et l'Union européenne au détriment des citoyens togolais s'est clairement manifestée. En effet, alors que la Mission d'expertise électorale de l'Union européenne dénonçait dans son rapport

⁷ Le Rapport de la MOE relevait : « *Durant la journée du scrutin, les observateurs de la MOE ont visité 435 bureaux de vote, assurant une couverture de 7,3 % de l'ensemble des 5930 bureaux de vote* », MOE 2007, p. 1.

intérimaire de graves irrégularités qui ont entaché la sincérité et la transparence des résultats du scrutin, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Togo déclarait que : *« la Délégation de l'Union européenne tient à préciser que les informations contenues dans ce rapport provisoire ne reflètent que l'opinion d'experts électoraux indépendants. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme les positions officielles de l'Union européenne »*. Un tel démenti ambigu du rapport accablant des experts sur le mécanisme de mascarade électorale du régime de Faure Gnassingbé par les observateurs « politiques » de l'Union européenne n'est pas de nature à crédibiliser le choix du suffrage universel comme instrument pacifique pour exprimer les aspirations profondes du peuple togolais.

6- Instrumentalisation politique de la justice à des fins de consolidation de la dictature militaire

L'état actuel du système judiciaire togolais reflète le recul du Togo dans la voie de la démocratisation et de l'instauration d'un État de droit. Au Togo, le fonctionnement du système judiciaire connaît une forte dégradation qui a gravement entamé la confiance des Citoyens dans la justice en raison d'une administration judiciaire qui ne garantit pas le droit à un procès équitable.

La justice togolaise fonctionne non comme une justice ordinaire au service de tous les Citoyens, mais plutôt comme un instrument aux mains du régime autoritaire de Faure Gnassingbé pour ne défendre que ses intérêts particuliers et réprimer toute forme d'opposition politique. C'est ainsi que le recours récurrent à des procédures judiciaires pour, notamment, réduire au silence les opposants politiques et les défenseurs des droits de l'Homme, tels les cas actuels de M. Olivier Poko Amah, des membres du Collectif Sauvons le Togo (CST) toujours inculpés dont certains restent en prison dans l'affaire d'incendies criminels des marchés de Kara et Lomé, et valider des résultats issus des élections manifestement frauduleuses, s'est renforcé.

Il en ressort une violation systématique du principe de séparation des pouvoirs par un régime de confusion de pouvoirs. L'administration togolaise, les officiers supérieurs des forces de l'ordre et de sécurité et Faure Gnassingbé entretiennent un rapport hiérarchique avec les magistrats qui sont maintenus dans un statut qui les prive de la liberté de juger à l'abri des pressions politiques et militaires.

Selon un rapport cité par Amnesty international¹⁰, des magistrats togolais seraient régulièrement convoqués chez Faure Gnassingbé pour recevoir des instructions sur les jugements à rendre ou pour réviser des jugements déjà rendus. Les magistrats qui ne suivraient pas ces instructions seraient mutés à titre de

sanction bien que l'article 114 de la Constitution prévoit l'inamovibilité des magistrats du siège⁸. Le même rapport fait état des cas de corruption des magistrats et d'avocats, le non respect du droit de la défense, l'impartialité des juges en raison de leur appartenance politique. Du coup, même si la législation togolaise correspond aux normes internationales, les lois, les procédures judiciaires et pénales ne sont pas souvent appliquées. Il convient de faire observer que malgré les sommes colossales investies dans la modernisation de l'institution judiciaire au Togo par l'Union européenne, celle-ci est demeurée inefficace en raison de ses liens incestueux avec les tenants du régime, qui font d'elle une justice au service du clan au pouvoir, au lieu d'être au service du peuple togolais.

Le régime de Faure Gnassingbé dont les intérêts particuliers sont toujours préservés par la justice togolaise, ne montre aucun intérêt à prendre des mesures garantissant l'indépendance de la justice et pour mettre un terme aux dysfonctionnements du pouvoir judiciaire.

7- Recommandations

Au regard de tout ce qui précède, les participants à la Rencontre Citoyenne Togolaise de Bremen organisée par le CRD-TOGO et le Mouvement KEKELI recommandent aux destinataires respectifs de ce Memorandum d'user de leur influence pour amener le Gouvernement togolais à prendre les mesures suivantes :

a) *Garantir le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales reconnus par les textes nationaux et internationaux, et plus particulièrement de :*

- Procéder à la libération immédiate et sans condition de M. Olivier Poko Amah, de M. Kpatcha Gnassingbé et codétenus, des militants du Collectif Sauvons le Togo arbitrairement arrêtés dans l'affaire des incendies criminels des marchés de Kara et Lomé, de même que tous les autres prisonniers d'opinion arrêtés et détenus de manière arbitraire.
- Mettre fin à l'intimidation et à la répression systématique des opposants politiques.
- Mettre fin au recours disproportionné à la force lors des manifestations pacifiques.
- Mettre fin aux pratiques de torture et aux mauvais traitements infligés aux détenus dans les différents centres de détention.
- Ouvrir immédiatement des enquêtes sur les auteurs d'actes de torture afin de

⁸ Amnesty international, *Dialogue Union européenne/Togo : préoccupations d'une coalition d'ONG sur la situation des Droits de l'Homme au Togo*, AFR 57/001/2004, 8 mars 2004, p. 10.

les traduire en justice.

- Permettre l'accès aux centres de détentions par les organisations de défense des droits de l'Homme.
- Mettre fin aux détentions prolongées sans jugements ainsi qu'à toute détention arbitraire.
- Prévoir une incrimination des actes de torture dans le code pénal togolais.

b) Mettre immédiatement fin à l'impunité au Togo, notamment :

- Arrêter et traduire immédiatement devant la justice les auteurs des crimes commis suite à l'élection présidentielle du 24 mai 2005.
- Ouvrir, sans délai, une enquête indépendante et impartiale pour faire la lumière sur les agissements des forces de l'ordre lors des manifestations et sanctionner les auteurs des violations des droits de l'Homme.
- Entreprendre un procès équitable fondé sur les conclusions du rapport d'expertise française sur les incendies criminels des marchés de Kara et Lomé, et arrêter les véritables auteurs de ces incendies.
- Lutter efficacement contre la corruption au sein de la justice et de l'administration.

c) Adopter des réformes constitutionnelles et institutionnelles, notamment :

- Limiter le mandat présidentiel conformément à la recommandation du rapport de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) du 03 avril 2012 qui exige le retour à la formule originelle de l'article 59 de la Constitution du 14 octobre 1992 qui dispose : « *Le Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq (05), renouvelable une seule fois* ».
- Réaliser un découpage électoral en conformité avec la géographie, la démographie et les compositions ethniques du Togo afin de rééquilibrer la représentation des populations.
- Mettre fin aux entraves à l'indépendance de la justice et aux dysfonctionnements du pouvoir judiciaire.
- Définir un mode de scrutin visant l'élection du Président de la République à la majorité absolue des suffrages exprimés ; et, un mode de scrutin législatif garantissant la représentation de toutes les sensibilités politiques et de tous les principaux groupes ethniques.
- Mettre en place une administration électorale impartiale dont les membres sont choisis suivant les critères d'indépendance et de bonne moralité.

- Prendre des dispositions légales pour garantir l'indépendance et l'impartialité de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC).
- Introduire l'enseignement obligatoire des principes de droits de l'Homme et de prévention de la corruption dans le programme d'éducation scolaire.

d) Apaiser dans les meilleurs délais le front social

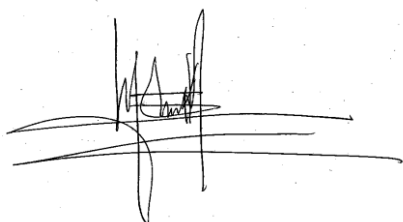
- Ouvrir un dialogue franc et sincère avec l'Union Syndicale des Enseignants du Togo (USET) en vue de ramener la confiance et la sérénité dans le monde éducatif.
- Prendre rapidement les mesures idoines pour donner tous les moyens au gouvernement en vue de remettre rapidement le pays sur les rails du développement, de la bonne gouvernance et de la paix sociale, et prévenir de nouvelles perturbations dans tous les secteurs d'activités de l'État.
- Prendre des mesures urgentes pour alléger la souffrance des populations en matière de soins de santé et d'alimentation.

Les participants à la Rencontre Citoyenne Togolaise de Bremen organisée par le CRD-TOGO et le Mouvement KEKELI estiment que la présente démarche est déterminante pour prévenir à temps l'extension au Togo de la carte des conflits en Afrique de l'Ouest.

Fait à Brême, le 17 septembre 2013

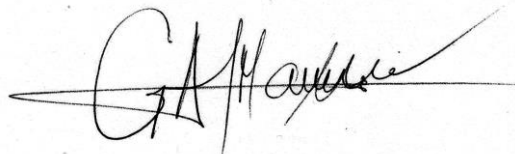
Dr. Edem Atsou KWASI

Coordinateur du CRD-TOGO



Godefroy AKUE

Coordinateur International du MK



Adresse:
C/o Dr. Atsou Edem Kwasi
49, Promenade de l'Europe
1203 Genève.

Bank:
Postfinance (Suisse)
Numéro de compte: 12-896484-8
IBAN: CH70 0900 0000 1289 6484 8
BIC: POFICHBEXXX

Phones: 0041 76 378 02 77
0041 78 676 51 62
0041 78 754 57 86
Email: crdtogo@yahoo.com